**ACCORD-CADRE**

**PRESTATIONS INTELLECTUELLES INFORMATIQUES**

**(P2I)**

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE**

**LOT 5**

**Conseil opérationnel et Audits conformité & accessibilité**

Table des matières

[Note explicative à l’attention des soumissionnaires 3](#_Toc220291538)

[1. Positionnement et compréhension du rôle du lot 5 *(160 lignes maximum, sur 20 points)* 4](#_Toc220291539)

[2. Organisation, gouvernance et indépendance *(160 lignes maximum, sur 20 points)* 4](#_Toc220291540)

[3. Méthodes, audits et obligation de résultats *(160 lignes maximum, sur 20 points)* 4](#_Toc220291541)

[4. Études de cas *(240 lignes maximum, sur 30 points)* 5](#_Toc220291542)

[5. Retour d’expériences et capacité opérationnelle *(80 lignes maximum, sur 10 points)* 7](#_Toc220291543)

[6. Conformité aux exigences du CCTP *(Caractère éliminatoire, non noté)* 7](#_Toc220291544)

# Note explicative à l’attention des soumissionnaires

Le présent Cadre de Réponse Technique (CRT) constitue un document structurant et obligatoire de la réponse au lot 5 « Conseil opérationnel et audits de conformité et d’accessibilité » de l’accord-cadre P2I.

Il vise à garantir une évaluation homogène, objective et sécurisée juridiquement des offres, au regard :

* du positionnement spécifique du lot 5 comme lot d’expertise ponctuelle et indépendante ;
* de la logique d’obligation de résultat, appréciée exclusivement sur les livrables ;
* de l’exigence de neutralité, de traçabilité et d’exploitabilité des travaux remis.

Le CRT constitue un engagement contractuel opposable en phase d’exécution.

**Instructions au candidat**

Le soumissionnaire :

* répond de manière précise, concise et structurée à chaque partie ;
* raisonne au livrable, et non en moyens, profils ou volumétrie ;
* s’aligne strictement sur les exigences du CCTP du lot 5 ;
* ne modifie pas la structure du présent CRT ;
* rédige ses réponses en Arial 11, interligne simple ;
* respecte strictement le nombre maximal de lignes indiqué pour chaque partie (tout dépassement n’est pas analysé) ;
* remet le CRT complété en trois formats : Word, PDF et Excel, le fichier Excel constituant la version de référence pour l’analyse et la notation.

**Répartition de la valeur technique**

La valeur technique est notée sur 100 points, répartis comme suit :

* Positionnement et compréhension du rôle du lot 5 : 20 points
* Organisation, gouvernance et indépendance : 20 points
* Méthodes, audits et obligation de résultats : 20 points
* Études de cas : 30 points
* Retour d’expériences et capacité opérationnelle : 10 points

Les sous-critères d’analyse ne sont pas communiqués aux candidats.

# Positionnement et compréhension du rôle du lot 5 *(160 lignes maximum, sur 20 points)*

Le Candidat décrit sa compréhension du rôle du lot 5 au sein d’un accord-cadre multi-lots de prestations intellectuelles informatiques de l’État.

Il précise notamment :

* le positionnement du lot 5 comme lot d’expertise ponctuelle, indépendante et non exécutive ;
* la distinction entre conseil opérationnel, audit, conformité et assistance au pilotage (exclue du périmètre) ;
* la valeur ajoutée attendue des livrables du lot 5 pour éclairer la décision publique, sécuriser des dispositifs ou documenter la conformité ;
* l’articulation du lot 5 avec les autres lots de l’accord-cadre, sans coordination transverse ni pilotage inter-lots.

# Organisation, gouvernance et indépendance *(160 lignes maximum, sur 20 points)*

Le Candidat présente l’organisation qu’il propose pour l’exécution des prestations du lot 5, en particulier :

* la gouvernance interne mise en place pour garantir la qualité, la neutralité et la traçabilité des travaux ;
* la gestion des prestations sensibles (audits, conformité réglementaire, accessibilité, données personnelles) ;
* la séparation effective entre production des livrables et contrôle qualité / sécurité ;
* la maîtrise de la sous-traitance, le cas échéant ;
* les modalités d’interface avec l’Administration, dans un cadre ponctuel et non récurrent.

Il explicite les limites strictes de son intervention au regard du périmètre contractuel du lot 5.

# Méthodes, audits et obligation de résultats *(160 lignes maximum, sur 20 points)*

Le candidat présente son approche méthodologique pour un marché fondé sur :

* une obligation de résultat appréciée sur les livrables ;
* des prestations ponctuelles, valorisées forfaitairement ;
* des exigences élevées de traçabilité et d’auditabilité.

Il précise notamment :

* ses méthodes d’audit (SI, projets, conformité, accessibilité, RGPD, numérique responsable) ;
* la structuration des livrables (constats, analyses, recommandations, niveaux de preuve);
* la validation interne des livrables avant remise ;
* l’articulation entre audits, plans d’action et documents réglementaires (le cas échéant);
* la manière dont il garantit l’exploitabilité directe des livrables par l’Administration.

# Études de cas *(240 lignes maximum, sur 30 points)*

**Contexte**

Le Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères exploite un ensemble de services numériques hétérogènes, destinés :

* à des agents du ministère en administration centrale et à l’étranger ;
* à des usagers externes, dans un contexte international sensible.

Ces services s’inscrivent dans un environnement caractérisé par :

* des architectures applicatives composites et interconnectées ;
* des niveaux de maturité variables selon les applications ;
* des contraintes fortes en matière de sécurité, de conformité réglementaire, d’accessibilité numérique et de protection des données ;
* une pression calendaire liée à des échéances institutionnelles et réglementaires ;
* des dépendances avec plusieurs projets numériques en cours ou à venir.

L’Administration souhaite disposer d’une vision objectivée, documentée et exploitable de la situation, afin de sécuriser ses décisions et de prioriser ses actions, sans engager de mise en œuvre opérationnelle dans le cadre du présent lot.

L’objectif de la mission confiée au Titulaire du lot 5 est de produire, dans un délai contraint, un ensemble cohérent de livrables d’analyse, d’audit et de structuration, permettant notamment:

* d’évaluer l’état de conformité des services numériques au regard des obligations applicables ;
* d’identifier les risques techniques, organisationnels et réglementaires ;
* de documenter les écarts et leurs impacts ;
* de proposer des trajectoires de sécurisation et de mise en conformité hiérarchisées ;
* de fournir à l’Administration des éléments directement exploitables pour éclairer ses arbitrages.

**Attendus**

Dans le cadre de cette étude de cas, le candidat décrit de manière structurée et au livrable :

1. l’organisation de la mission

* la manière dont il structure la mission, depuis son lancement jusqu’à la restitution finale;
* l’articulation entre les différentes analyses et audits réalisés ;
* la gestion des contraintes calendaires et de périmètre ;
* les dispositifs internes garantissant la qualité, la neutralité et la traçabilité des travaux.

1. les analyses et audits réalisés

Le candidat précise les types d’analyses et d’audits qu’il conduit pour répondre aux objectifs de la mission, notamment :

* les analyses de l’existant applicatif et fonctionnel ;
* les évaluations de la qualité, de la robustesse et de la soutenabilité des dispositifs numériques ;
* les audits de conformité réglementaire applicables aux services numériques ;
* les analyses des risques organisationnels, techniques et juridiques ;
* les évaluations de l’accessibilité numérique des services concernés.

Les analyses sont menées selon des méthodes formalisées, reproductibles et documentées.

1. les constats et niveaux de preuve

Le candidat décrit :

* la manière dont les constats sont formalisés, étayés et hiérarchisés ;
* les niveaux de preuve mobilisés ;
* la distinction opérée entre faits observés, analyses et recommandations ;
* les modalités de validation interne des constats avant restitution.

1. les livrables produits

Le candidat présente les catégories de livrables qu’il remet à l’Administration, notamment :

* rapports d’analyse et d’audit structurés ;
* synthèses exécutives destinées à l’aide à la décision ;
* documents de structuration ou de cadrage ;
* plans d’action hiérarchisés et trajectoires de mise en conformité ;
* documents de synthèse ou déclaratifs lorsque requis par les cadres réglementaires applicables.

Les livrables sont exploitables sans retraitement par l’Administration.

1. la restitution

Le Candidat explique :

* comment les résultats sont restitués à l’Administration ;
* comment les livrables permettent une appropriation rapide par des publics techniques, fonctionnels et décisionnels ;
* comment les risques, priorités et arbitrages sont mis en visibilité ;
* comment les livrables peuvent être capitalisés et réutilisés ultérieurement.

1. les limites de la mission et articulation avec l’Administration

Le candidat précise :

* les limites strictes de son intervention ;
* l’absence de toute prise en charge de mise en œuvre opérationnelle ou de pilotage ;
* la manière dont il éclaire la décision publique sans s’y substituer ;
* l’articulation possible avec d’autres marchés ou lots, sans coordination transverse.

Le candidat raisonne exclusivement au livrable.

Aucune référence explicite à des unités d’œuvre, lignes de BPU ou intitulés tarifaires n’est attendue.

Toute réponse fondée sur des moyens humains, des profils ou des dispositifs de mise en œuvre est écartée de l’analyse.

# Retour d’expériences et capacité opérationnelle *(80 lignes maximum, sur 10 points)*

Le Candidat présente une à trois expériences significatives, en mettant l’accent sur :

* la nature des audits ou missions de conformité réalisés ;
* le contexte organisationnel et réglementaire ;
* les difficultés rencontrées et les enseignements tirés ;
* la transposabilité des pratiques et méthodes au contexte du MEAE.

L’évaluation porte sur la capacité d’analyse, de capitalisation et de projection, indépendamment du secteur public ou privé.

# Conformité aux exigences du CCTP *(Caractère éliminatoire, non noté)*

Le candidat complète la matrice des exigences du lot 5, en attestant pour chacune des 99 exigences :

* son acceptation sans réserve ;
* la référence éventuelle à sa réponse lorsqu’une exigence est explicitement traitée dans l’offre.

Toute exigence non acceptée sans réserve entraîne l’irrégularité de l’offre.